

ALBUM UNIVERSEL

BUREAU DE RÉDACTION

Edifice de "La Presse," 55 rue Saint-Jacques.

Boîte du Bureau de Poste pour la correspondance, 758.
Tiroir du Bureau de Poste pour les journaux, 2191.

Quatre mois, \$1.00.	Payable d'avance
Un an, \$3.00.	Six mois, \$1.50

ENTRE
NOUS

A l'heure où je commence à écrire, je ne vois pas grand-chose qui mérite d'attirer l'attention de mes contemporains. Pas de crimes extraordinaires à entrer dans le registre noir et pas d'actes de vertu à inscrire au livre d'or de notre histoire.

Regardons derrière nous.

Au loin, bien loin en mer, j'aperçois un navire, qui paraîtrait bien petit de nos jours, un navire qui se dirige vers le Nouveau-Monde et même tout à fait de notre côté.

A bord, deux hommes parlent de choses qui semblent de nature sérieuse, à en juger par les visages graves et pensifs des causeurs. L'un a la barbe semée de quelques fils d'argent, l'autre est dans toute la force de l'âge. Le premier est M. de Pont-Gravé, chef de l'expédition, déjà venu au pays où il retourne, l'autre... l'autre est un homme dont le nom est immortel, c'est l'homme qui a mérité le titre de père de la Nouvelle-France, Champlain !

C'est Champlain, qui, pour la première fois, vient voir cette terre canadienne, où il devait jouer un si grand rôle.

Mais, rien ne lui faisait alors pressentir les grandes choses qu'il devait accomplir, et il faisait ce voyage, comme il en avait fait déjà bien d'autres au Mexique, au Brésil, en Afrique, chaque fois que l'occasion s'était offerte à lui de voyager et de voir du nouveau. Il aimait la mer avec passion et l'art de la navigation occupait toutes ses pensées. "C'est cet art, dit-il plus tard, qui m'a dès mon bas âge attiré à aimer la mer et qui m'a provoqué à m'exposer pendant presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan".

Mûri déjà par les aventures nombreuses auxquelles il a été mêlé, il est en réalité plus vieux que son âge, car au moment où il traverse ainsi l'océan, s'il n'a que trente-deux ans, il a déjà plus de quinze ans de campagnes et sait voir et observer en homme habitué à penser.

Au mois d'avril 1603 — il y a de cela exactement "trois cents ans" — Champlain était donc en mer, en route pour le Canada.

Parti de Honfleur le 14 mars, le navire allait lentement, ballotté par des vagues furieuses, emporté hors de sa route par des tempêtes incessantes, et vers la fin d'avril, n'était guère qu'à un peu plus de la moitié de son voyage, puisqu'il ne devait arriver à destination que le 24 mai.

Dans les accalmies, Pont-Gravé répondait aux questions sans nombre de son jeune compagnon, il lui disait ses voyages précédents au Canada, au pays du Saguenay, et surtout son séjour à Tadoussac, but de leur voyage.

Champlain interrogeait souvent aussi deux sauvages que Pont-Gravé avait conduits en France, deux ans auparavant, et qu'il ramenait au pays natal. Ces peaux-rouges très intelligents avaient profité de leur séjour en Europe, et savaient assez le doux parler de France pour traduire leurs idées et se faire comprendre. Ils parlaient de leurs luttes contre les terribles Iroquois, leurs ennemis, des hauts faits des grands chefs de leur tribu, et leurs récits enthousiastes lui semblaient un vague écho des combats fantastiques des paladins du Moyen-Age que lui racontaient les anciens aux jours de son enfance.

Il songeait aussi aux pays d'Amérique, qu'il avait visité alors qu'il était au service de l'Espagne, à la manière barbare dont les Espagnols prenaient possession de leurs nouvelles colonies, des ruines qu'ils laissaient partout où ils passaient, de la haine qu'ils semaient derrière eux, se promet-

tant bien de ne pas suivre leurs errements, mais les bienfaits de la civilisation, et aimer sa France bien-aimée, si la fortune lui réservait un jour la mission de travailler pour son Dieu et sa patrie dans une contrée du Nouveau-Monde.

Cette mission, il devait en être bientôt chargé.

Après soixante-dix jours de mer, Pont-Gravé et Champlain arrivèrent enfin à Tadoussac, à la grande joie des sauvages, qui attendaient avec impatience le retour des Français et de leurs deux compatriotes.

Ceux-ci rapportaient un bon souvenir de leur voyage.

L'un d'eux, dit Champlain, commença à faire sa harangue de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et du bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre et faire la paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussi les beaux châteaux, palais, maisons et peuples qu'ils avaient vus et notre façon de vivre.

"Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne peut se dire de plus.

"Or, après qu'il eût terminé sa harangue, le grand chef, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du pétun (tabac) et en donna à Pont-Gravé et à moi et à quelques autres chefs qui étaient auprès de lui. Ayant bien pétuné, il fit sa harangue à tous, dans laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié et la protection du grand chef des Français."

"Tout se termina par un grand festin, ou "tabagie", et des danses solennelles."

Nous ne suivrons pas Champlain dans son voyage en haut du Saint-Laurent, qu'il remonta jusqu'à l'endroit où se trouve actuellement Montréal, qui ne devait être fondé que trente-neuf heures plus tard par Maisonneuve ; il appartient désormais à l'histoire, et mon but n'était que de rappeler son premier voyage au Canada.

Cette date du 24 mai 1603 a une importance spéciale pour nous, et ne trouvez-vous pas que l'on devrait célébrer avec éclat, à Tadoussac même, ce troisième centenaire de l'arrivée du père de la Nouvelle-France ?

Les nombreux riches citoyens qui passent l'été en ce charmant endroit de villégiature, la Compagnie Richelieu et nombre de bons Canadiens de Montréal, de Québec et d'ailleurs devraient organiser une excursion et des fêtes spéciales à cette occasion.

Champlain en vaut la peine.

Le jeu de Bourse est plus dangereux que je ne pensais, car je viens d'apprendre qu'on y risque non seulement la ruine, mais encore sa liberté.

Les pertes énormes subies par les petites bourses — les grosses ne perdent jamais — ont ému les citoyens de la Nouvelle-Ecosse, à tel point que l'on vient d'arrêter "tous" les courtiers d'Halifax, sous accusation d'avoir tenu des maisons de jeu.

L'affaire fait d'autant plus de bruit qu'elle intéresse le Canada tout entier, et que les accusés ont tous de la fortune et jouissent de la haute considération due à... leur argent.

La loi est tellement sévère que je me crois excusable d'en citer une partie, en faisant remarquer ce que risquent les pauvres pigeons qui vont se faire plumer dans certaines officines :

"201 — Est coupable de contravention et passible de cinq ans d'emprisonnement "et" d'une amende de cinq cents piastres, tout individu qui, à dessein de faire un gain ou profit par la hausse ou la baisse soit d'actions d'une compagnie ou entreprise autorisée ou non autorisée du Canada ou de l'étranger, soit de denrées ou marchandises, —

(a) Sans avoir intention "bona fide" d'acheter ou de vendre ces actions, denrées ou marchandises, selon le cas, conclut, signe ou donne un pouvoir de conclure ou signer un marché ou une convention orale ou écrite, ayant caractère de vente ou d'achat de ces actions, denrées ou marchandises ; ou

(b) Conclut ou signe, ou donne pouvoir de conclure ou signer un marché, ou une convention orale ou écrite, ayant caractère de vente ou d'achat d'actions, denrées ou marchandises, mais "sans faire ou prendre livraison" des choses ainsi vendues ou achetées et sans avoir intention "bona fide" de les livrer ou prendre."

Ouf ! voilà la loi...

Il est évident que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf spéculateurs sur mille ne font ni ne prennent livraison des actions achetées ou vendues et n'en ont même pas l'intention, et c'est là justement ce qui constitue leur culpabilité.

Néanmoins, je ne crois pas qu'il y ait péril en la demeure pour les joueurs. Des lois comme celle-là sont très jolies sur le papier, mais peu applicables et peu dangereuses, pour les pigeons.

Quant aux courtiers d'Halifax, qu'ils se débrouillent !

Dans un des derniers numéros du "Monde-Illustré", je vois dans les fautes à corriger qu'il ne faut pas dire "adrète", mais "adroit", c'est parfait, et je suis loin d'y contredire, car "adrète" n'est plus français, bien qu'il ait été parfaitement employé par de grands écrivains du dix-septième siècle.

C'est une ancienne orthographe et une vieille prononciation qui sont restées au Canada, comme en certaines régions de France.

Lafontaine emploie ce mot dans sa fable : "La Goutte et l'Araignée" :

Voyez-vous ces cases étrètes,
Et ces palais si grands, si beaux, si bien dorés ?
Je me suis proposé d'en faire vos retraites.

Le grand fabuliste a adopté dans cette occasion l'orthographe phonique, mais dans une autre fable : "La Belette entrée dans un grenier", il se conforme à l'usage de son époque :

Demaiselle Belette, au corps long et flouet,
Entra dans un grenier par un trou fort étroit.

Malgré leur aspect étrange pour nous, ces deux vers riment fort bien, mais il faut savoir que, du temps de Lafontaine, la prononciation de la diphtongue "oi" était "ai" ou "ê".

Corneille a dit dans "Agésilas" :

Ma soeur, vous êtes plus adroite :
Souffrez que je ménage un moment de retraite.

Quand les Canadiens disent "adrète", il ne faut donc pas dire qu'ils emploient un mot patois, mais simplement un vieux mot dont l'orthographe et la prononciation se sont modifiés avec le temps, car les mots, comme les hommes, ont leur existence propre et subissent des changements avec l'âge.

Quant à "flouet", il est devenu "fluet".

A propos de langue et de prononciation, vous savez ou vous ne savez pas qu'il existe à Québec une société dont le but est de s'occuper spécialement de ces questions et d'essayer de remédier aux défauts de notre langage.

C'est la "Société du parler français", et j'en fais partie, bien que je ne sois jamais allé jusqu'à présent aux réunions, la salle étant située à l'Université Laval, à des hauteurs inaccessibles à mes immenses jambes sciatiquées et à mes bronches embarrassées, mais mon absence — qui n'a jamais été remarquée, du reste, — n'empêche pas mes collègues de faire oeuvre utile et profitable.

La Société du parler français n'a pas la prétention de faire aucune révolution, ni d'ébranler les bases de la Société Canadienne, elle désire tout simplement que nous nous appliquions à parler une langue un peu plus compréhensible dans nos entretiens, dans nos réunions, et surtout dans nos cours de justice et dans nos journaux, car c'est à la ville que l'on parle et qu'on écrit le plus mal.

Autant je déteste la langue de nombre d'hommes de profession et de gens de nos faubourgs, autant j'aime entendre le parler des vrais habitants qui ont conservé un accent qui a son charme et des expressions, des archaïsmes qui ont pour moi une saveur, un goût de terroir que je ne saurais dire et que je ne voudrais jamais voir disparaître, car tout cela est encore un vague écho du vieux temps et une voix lointaine de la France.

Un jour, à Sainte-Rose, entrant dans un hôtel pour m'y désaltérer avec de l'eau de feu, j'avisai un bon Canadien fumant sa pipe avec la sérénité d'une conscience tranquille, et, ne voulant jamais rien absorber seul, je l'invitai à se joindre à moi.

Le brave homme se leva, et, d'un air réjoui accompagné d'un sourire :

— J'suis pas incrédule, m'sieu.

Oh ! la bonne réponse, neuve, naïve, typique, vraie, et pleine de coloris ! Je m'en souviendrai toute ma vie.